**COUR provinciale**

**(DIVISION DE LA FAMILLE)**

DANS L’AFFAIRE DE LA « *LOI SUR L’OBLIGATION ALIMENTAIRE* »

ENTRE :

requérant(e),

- et -

intimé(e).

**ordonnance**

|  |
| --- |
|  |
|  |
|  |

*(nom, adresse et numéro de téléphone de la partie qui dépose)*

**COUR provinciale**

**(DIVISION DE LA FAMILLE)**

DANS L’AFFAIRE DE LA « *LOI SUR L’OBLIGATION ALIMENTAIRE* »

ENTRE :

requérant(e),

- et -

intimé(e).

**ordonnance**

Dans l’affaire de La « loi sur l’obligation alimentaire »

La présente instance étant entendue en ce jour, à cette session de la Cour à\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ , en la présence du requérant et de son avocat, et personne ne comparaissant pour l'intimé (ou, selon le cas) bien que la demande de mesures de redressement et l'avis d'audience lui aient été dûment signifiés, après avoir lu les procédures écrites et entendu la preuve produite ainsi que les allégations de l'avocat susmentionné;

LA COUR ORDONNE ET JUGE :